

## SEANCE DU 15 AVRIL 2015

---

L'an deux mille quinze et le quinze avril à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PREVEDELLO Xavier, Maire.

Etaient présents : Mmes MOREL, FALGA, MM. FIORINA, THERME adjoints, Mmes CLAU, DIEZ, MM. AVERSENG, BOUDET, NOGUES, Mme DEBIAIS, M. MIETTE et Mme GUESDON, conseillers municipaux.

Etait absente excusée : Mme PEYRUSSE a donné procuration à Mme CLAU

Etait absente non excusée : Melle KOWALZCYK

M. MIETTE assure les fonctions de secrétaire de séance.

---

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

### **VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES 2015** **DE2015 015**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de maintenir les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2015 comme suit :*

- *Taxe d'habitation : 16.10 %*
- *Foncier bâti : 25.60 %*
- *Foncier non bâti : 131.85 %*

### **TRANSPORTS SCOLAIRES** **PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS POUR 2015/2016** **DE2015 016**

*Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général, service des transports scolaires, en date du 2 mars 2015, relatif à la prise en charge partielle ou totale par la commune de la participation financière des familles aux frais de transport scolaire de leurs enfant qui s'élève à :*

- *92 € pour un élève demi-pensionnaire ;*
- *46 € pour un élève interne.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :*

- *De prendre en charge une partie des frais de transports scolaires supportés par les familles des élèves déjà subventionnés par le Département pour l'année scolaire 2015-2016, scolarisés dans les collèges, lycées, LEP, CFA, Universités et BTS du département et hors département, soit :*

- 82.00 € pour un élève demi-pensionnaire,
- 41.00 € pour un élève interne.
- De prélever la somme nécessaire à cette dépense sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2015.

Cette décision ne concernant que l'année scolaire 2015/2016, le Conseil Municipal se prononcera en 2016 pour la prise en charge éventuelle des frais de transports scolaires 2016/2017.

**PALULOS II – CAUTION LOGEMENT N° 3**  
**DE2015 017**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que monsieur DELAUNEY Teddy et mademoiselle PREVOST Adeline, locataires du logement n° 3 Palulos II, ont quitté l'appartement le 14 mars 2015. L'état des lieux ayant été fait, le conseil municipal propose de restituer la caution d'un montant de 314.88 €. Le Conseil Municipal accepte la proposition de monsieur le Maire et décide de verser la somme de 314.88 €.

**GROUPAMA**  
**REMBOURSEMENT SINISTRE DU 7 JANVIER 2015 SUR ECLAIRAGE PUBLIC**  
**DE2015 018**

Suite à l'accident automobile du 7 janvier 2015 par madame CLAUDEL Mireille contre un poteau d'éclairage public au rond-point de Saint André, la société d'assurances GROUPAMA nous fait parvenir un remboursement de 3864.96 € TTC représentant le remboursement des frais de réparation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**ACCEPTE** le remboursement de GROUPAMA d'un montant de 3864.96 € TTC.

**GROUPAMA**  
**REMBOURSEMENT SINISTRE DU 31 AOÛT 2014 INCENDIE CONTAINER SALLE DES FETES**  
**DE2015 019**

Suite à l'incendie survenu dans la nuit du 31 août 2014 au 1<sup>er</sup> septembre 2014 sur un container à ordures, situé le long du mur de la salle polyvalente, la société d'assurances GROUPAMA nous fait parvenir un remboursement de 2065.40 € TTC représentant le remboursement des frais de réparation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**ACCEPTE** le remboursement de GROUPAMA d'un montant de 2065.40 € TTC

**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**  
**CREATION DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE**  
**DE2015 020**

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile souligne notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous. Elle rappelle que si l'Etat est le garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité

communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte à la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de la crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve communale de sécurité civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par les articles L1424-8-1 à L. 1424-8-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au maire en matière :

- D'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune ;
- De soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres ;
- D'appui logistique et de rétablissement des activités (ce sont des missions types d'une réserve communale).

Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

### **VOTE DES SUBVENTIONS 2015** **DE2015\_021**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les bilans financiers des différentes sociétés.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de reconduire les subventions versées en 2014 aux diverses associations. Pour l'exercice 2015, les subventions sont les suivantes :

<i>Pétanque Joyeuse Eperon</i>	350.00 €
<i>Comité des Fêtes</i>	4000.00 €
<i>Amicale des Aïnats</i>	300.00 €
<i>ASSP Basket Ball</i>	1500.00 €
<i>OCCE Ecole Saint Porquier</i>	1200.00 €
<i>Sté Pêche et Pisciculture</i>	300.00 €
<i>ACCA St Porquier</i>	300.00 €
<i>ACCA St Porquier (piégeurs)</i>	450.00 €
<i>Amicale des Anciens Elèves</i>	300.00 €

<i>Ajeusain</i>	200.00 €
<i>Volant Club Saint Porquier</i>	150.00 €
<i>Téléthon</i>	150.00 €
<i>Communes Canal des 2 Mers</i>	180.00 €
<i>Médiathèque Départementale</i>	150.00 €
<i>ALCOC (Occitan à l'école)</i>	770.00 €
<i>A.F.P.A.P.H 82</i>	150.00 €
<i>Pôle Football Terrasses du Tarn</i>	650.00 €
<i>Chenil Refuge du Ramier</i>	720.00 €
<i>LGV St Porquier</i>	100.00 €
<i>C.A.U.E</i>	130.00 €
<i>Amicale maquis de Lavit</i>	130.00 €

*Le montant sera inscrit sur le Budget Primitif 2015, à l'article 65748.*

**STATION D'EPURATION- PLANNING DE MISE AUX NORMES**  
**DE2015 022**

*Monsieur le maire présente à l'assemblée le planning prévu de mise aux normes de la station d'épuration en lien avec l'étude complémentaire du schéma directeur d'assainissement :*

<i>Mars-Avril 2015</i>	<i>Devis pour travaux à réaliser sur la station d'épuration Finalisation du zonage d'assainissement</i>
<i>Avril/Mai 2015</i>	<i>Présentation du projet de cahier des charges pour l'élaboration du diagnostic de réseau. Préparation du dossier pour mise à l'enquête publique.</i>
<i>Mai/Juin 2015</i>	<i>Enquête publique Etablissement d'un projet de convention de déversement entre les deux collectivités Réalisation du diagnostic de réseau Présentation de l'étude complémentaire à l'ensemble des financeurs et partenaires.</i>
<i>Juin/Juillet 2015</i>	<i>Présentation des premiers résultats de l'étude du SIAEP de Castelsarrasin concernant la prise de compétence de l'assainissement collectif.</i>
<i>Sept/Oct. 2015</i>	<i>Résultats de l'étude du SIAEP de Castelsarrasin</i>
<i>Oct/Nov. 2015</i>	<i>Choix :</i>

*Délibération du Conseil Municipal :*

- 1. Pour délégation de la compétence au Syndicat des Eaux*

*Si non prise de compétence*

2. *Pour définir le scénario.*

*Nov/déc. 2015 Lancement de l'opération*

*Mars/Nov. 2016 Travaux*

*Le conseil municipal, après avoir délibéré, ADOPTE, à l'unanimité des présents, le planning prévu de mise aux normes de la station d'épuration en lien avec l'étude complémentaire du schéma directeur d'assainissement.*

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015- ASSAINISSEMENT**  
**DE2015\_023**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif de l'Assainissement 2015 est arrêté aux chiffres suivants :*

*Section Investissement : Dépenses : 72 643.88 €*

*Recettes : 72 643.88 €*

*Section d'Exploitation : Dépenses : 157 710.66 €*

*Recettes : 157 710.66 €*

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – COMMUNE**  
**DE2015\_024**

*Le projet du Budget Primitif 2015 de la Commune est soumis chapitre par chapitre à l'Assemblée communale. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif 2015 aux chiffres suivants :*

*Section Investissement : Dépenses : 760 056.40 €*

*Recettes : 760 026.40 €*

*Section Fonctionnement : Dépenses : 1008 389.50 €*

*Recettes : 1008 389.50 €*

*Dont 423 694.00 €uros de produits de contributions directes.*

**TRAVAUX OPTIMISATION STATION D'EPURATION**  
**DEMANDE SUBVENTION ADOUR GARONNE**  
**DE2015\_025**

*Après avoir exposé au conseil municipal l'étude complémentaire concernant le Schéma Directeur d'Assainissement réalisé par le bureau d'études ARTELIA, le maire propose de faire réaliser dans l'immédiat les travaux d'optimisation de la station d'épuration et présente trois devis des entreprises :*

- *VEOLIA pour un montant de 25 604.46 € TTC ;*
- *MISPOUILLE HYDRAULIQUE pour un montant de 27 817.66 € TTC ;*
- *INFODUS pour un montant de 27 666.00 € TTC.*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :*

- *ACCEPTE le devis de VEOLIA d'un montant de 25 604.46 € TTC ;*
- *SOLLICITE une aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.*

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner, reçue de :

- ✚ Maître Guillaume TOUSSAINT, notaire à Albi, domicilié 24, rue de Genève, pour l'immeuble appartenant à Monsieur ANDRIEUX Ludovic, cadastré E 886 (partie), situé 1, rue Sainte Catherine, d'une superficie totale de 8 ares 35 ca pour vente à monsieur MENDEZ André.

La Commune décide de ne pas exercer son droit de préemption.

**QUESTIONS DIVERSES**

**ETAT CIVIL – RESTAURATION DE 2 REGISTRES :**

Le conseil municipal donne son accord pour le devis n° S 13 de la société Fabrègue du 09 avril courant relatif à la restauration de deux registres (naissances et mariages 1813-1822) pour un montant de 1637.10 € TTC.

**EXTENSION LOCAL PETANQUE :**

Projet reporté jusqu'au 8 juin, date à laquelle la commission des associations doit rencontrer l'ensemble des présidents d'associations oeuvrant sur la commune. La réunion est prévue à 20h.

**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :**

Une réunion publique est prévue le 11 juin 2015 à 20h à la salle polyvalente.

**DEMANDE UN POINT ECLAIRAGE SUPPLEMENTAIRE IMPASSE DES CAMINOLS :**

Par courrier du 17 mars 2015, monsieur BULLE André, domicilié 11, impasse des Caminols, demande au conseil municipal, un point d'éclairage supplémentaire qui pourrait être fait lors de prochains travaux de renforcement du réseau électrique et de son enfouissement le long de la RD 79 des Barthes. Le conseil municipal étudiera le dossier.

**DEMANDE STATIONNEMENT CAMION PIZZA EN SEMAINE :**

Par courrier du 02 mars 2015, Monsieur TAPIE Guillaume demande l'autorisation d'installer un camion pizzas, le mercredi soir. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord au stationnement de ce camion pizza, place de la poste.

**ACHAT TONDEUSE :**

Monsieur le maire informe de l'achat d'une tondeuse à ANTONIOLLI Motoculture pour un montant de 529 € TTC.